

APPEL A PROJETS 2019 – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE, ET PROMOTION DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LAÏCITE

Orientations :

- Développer les centres sociaux et les espaces de vie sociale, notamment sur les territoires prioritaires.
- Améliorer la qualité et développer l'offre de services des structures des centres sociaux et les espaces de vie sociale.
- Promouvoir les valeurs de la république et de laïcité.

Les aides à l'investissement

Possibilité d'accorder une aide aux **centres sociaux et aux espaces de vie sociale** pour :

- La création, l'extension, le transfert ou le réaménagement complet de structures existantes.
Les locaux doivent comprendre un accueil des publics ouvert et accessible et permettre la réalisation des activités contenues dans le projet social.
- Des travaux de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que l'aménagement de l'espace d'accueil.

Les aides au projet

- Concernant les **centres sociaux**, possibilité d'accorder une aide complémentaire à la prestation de service pour :
 - La création ou le développement des postes de référent famille.
 - La formation des agents (hors formations ayant la possibilité d'être financées par le CNFPT, Pôle emploi, Région et autres OPCA) pour soutenir notamment la mise en conformité au référentiel Caf :
 - . pour les directeurs : formations portant sur le pilotage, la méthodologie de projet et l'ingénierie financière,
 - . pour les référents familles : formations liées à la méthodologie de projet et à l'animation de groupes.
 - . pour les animateurs : formations qualifiantes dans l'animation (à partir du BPJEPS).
 - . pour les agents d'accueil : formation à l'écoute, à « l'aller vers », à la gestion des conflits, à l'accès aux droits...
- Concernant les **espaces de vie sociale**, possibilité d'accorder une aide complémentaire à la prestation de service pour la formation des professionnels et des bénévoles sur les thématiques suivantes :
 - La méthodologie de projet.
 - Le fonctionnement associatif et l'implication des bénévoles.
 - la relation d'écoute et la gestion de conflit dans la fonction accueil de ces équipements.
 - L'animation de groupes.
- Concernant les **structures, dispositifs ou actions ne bénéficiant pas de prestations de service**, possibilité d'accorder une aide aux projets dont l'objectif est l'entraide, la

solidarité, le vivre ensemble, la promotion des initiatives des habitants et l'inclusion numérique.

- Concernant la **promotion des valeurs de la république et de laïcité**, une aide peut être accordée pour toutes les actions d'information, de formation ou de sensibilisation réalisées en direction des publics bénéficiaires de l'action sociale Caf (enfants, jeunes, parents, usagers d'un centre social ...) ou des professionnels qui exercent dans des structures soutenues par la Caf.